

## INFORMATIONS DE RENTRÉE DES SIXIÈMES. ANNÉE SCOLAIRE 2020 /2021

### COLLEGE SAINTE-ANNE

#### HORAIRES DE RENTRÉE COLLEGE :

✚ **Mardi 01/09** : Journée de cohésion 6<sup>ème</sup> 08h30/17h00

✚ **Mercredi 02/09** : A la découverte de mon collègue 14h00/16h45

✚ **Jeudi 03/09 et Vendredi 04/09** : Cours de 8h30 à 15h40. Accueil des élèves à partir de 7h45.

Si vous souhaitez que votre enfant reste jusqu'à 16h45 sur ces 2 journées, merci d'envoyer un mail à la vie scolaire du collège le 02/09 à l'attention de Madame Bourg [sainteanne.viescolaire@gmail.com](mailto:sainteanne.viescolaire@gmail.com).  
Pour toute correspondance, pensez à préciser le nom, prénom et classe de votre enfant

✚ **Lundi 07 /09** : Début de l'emploi du temps officiel et de l'étude du soir.

**FOURNITURES SCOLAIRES** : la liste sera disponible sur le site [www.sainteanneleboucat.fr](http://www.sainteanneleboucat.fr) au plus tard le 10 juillet 2020.

**PHOTO DE CLASSE** : le Mercredi **2/09** après-midi.

#### RÉUNIONS DE RENTRÉE COLLEGE :

✚ **Mardi 08/09** de 17h30/19h00. Entrée des parents rue Raymond Lavigne.

#### LIVRES ET TABLIERS :

✚ Vente des tabliers : le **Jeudi 27** et le **Vendredi 28 Aout** de 10h00 à 13h00 et de 13h45 à 17h45  
Commandes possibles par mail auprès de Madame Martin : [sainteannepastorale@gmail.com](mailto:sainteannepastorale@gmail.com).

**Rappel : Le port du tablier est obligatoire dans l'établissement.** Le nom et le prénom de votre enfant doivent y être brodés ( A titre indicatif, vous pouvez vous rapprocher de l'entreprise ALPHA BROD 114 avenue du Médoc 33320 Eysines. Tel : 05 56 16 21 48) ou cousus à l'aide d'une bande patronymique.

✚ Retrait des livres : le **Jeudi 27** et le **Vendredi 28 Août** de 10h00 à 13h00 et de 13h45 à 17h45  
Merci de venir avec un chèque de caution de 100€ à l'ordre de OGEC AEP Sainte-Anne

#### DOSSIERS SCOLAIRES :

Pour les familles qui viennent d'un établissement public, merci de déposer à l'accueil de Sainte-Anne le dossier scolaire de votre enfant dès la rentrée scolaire. S'il ne vous a pas été remis, vous devez en faire la demande auprès de la Direction de votre établissement d'origine.